



Année Scolaire **2026-2027**
FICHE INTENDANCE
Second Cycle

Inscription (cocher la case correspondante) Ré-Inscription

ELEVE : Garçon Fille
NOM :PRENOM :
ADRESSE.....
COMMUNE.....CODE POSTAL.....
Né(e) le : CLASSE EN 2025/2026 :
Classe d'inscription pour **2026-2027** : 2nd 1^{ère} * Terminale *
** préciser la filière pour les 1^{ères}& terminale*
Mail élève :@.....

RESPONSABLE LEGAL : Père Mère Autre (à préciser).....
NOM, PRENOMN° PORTABLE.....
ADRESSE.....
COMMUNE.....CODE POSTAL.....
TELEPHONE FIXEMAIL :@.....

BOURSES :
Etes-vous **boursier** ? Oui Non
Si NON : Avez-vous fait une demande de bourse ? : Oui Non
Dans les 2 cas, fournir un **Relevé d'Identité Bancaire au nom du Responsable Légal**. (À agraffer ci-joint en bas à droite)

REGIME : (cf. note d'information en page 2 à conserver)
Externe (pas d'accès à la restauration scolaire)
Demi-pensionnaire (à la prestation, repas du midi selon convenance)
Pour les élèves inscrits comme **demi-pensionnaire** (à la prestation) fournir un **chèque de 45,00€** pour l'approvisionnement du compte **uniquement pour les nouvelles inscriptions** (Prix du repas : 4.05€).
Etablir le chèque à l'Ordre de l'Agent Comptable du Lycée Faidherbe et Indiquer Nom et prénom de l'élève au dos du chèque.
(à agraffer ci-joint en bas à gauche)

CHEQUE RESTAURATION

RIB

INFORMATION INTENDANCE (à conserver)

BADGE :

Les élèves utiliseront leur badge HDF fourni pour **toute la scolarité**, par la Région (demande à formuler lors de l'inscription en 2nde). Il est personnel et **ne doit en aucun cas être prêté.**

Il permet l'accès au lycée par l'entrée principale et à la restauration.

En cas de perte ou de dégradation, l'élève devra renouveler sa demande à la Région. Dans l'attente d'une nouvelle carte, le service d'intendance fournira un badge provisoire qui sera facturé en cas de non-restitution.

REGLEMENTS RESTAURATION (Approvisionnement pour les demi-pensionnaires) :

Tarif repas prestation : 4.05 € (sous réserve de réajustement par les services de la région)

En cours d'année scolaire, le compte de l'élève pourra être alimenté par les moyens suivants :

Intendance

- Chèque*
- Espèces**

Multi-Borne

- Carte Bleue

Internet (compte TURBOSELF à créer dès la rentrée)

- Paiement en ligne (Carte Bleue)

* Le délai d'encaissement pour vos chèques est à prévoir **48 h avant l'épuisement de votre crédit.**

** Encaissements **UNIQUEMENT de 7h45 à 16h00.**

☛ L'accès à la restauration est soumis à la **réservation.**

☛ En cas d'oubli de réservation, une carte occasionnelle pourra être achetée à la multi-borne (sortie restaurant scolaire) au tarif en vigueur de 8 €.

☛ Les élèves inscrits comme **externes n'ont pas accès au service de restauration.** Néanmoins, il leur sera possible, à titre exceptionnel, d'acheter une carte occasionnelle pour le repas du midi.

HEURES D'OUVERTURE DU RESTAURANT SCOLAIRE : Du lundi au vendredi de 11h00 à 13h30.

BOURSES **ATTENTION, la demande de bourse doit être renouvelée tous les ans.**

Tous les élèves souhaitant bénéficier de la bourse doivent en faire la demande, qu'ils soient nouveaux dans l'établissement ou qu'ils soient déjà boursiers au lycée (**le renouvellement n'est plus automatique.**).

Afin d'éviter d'avoir à faire cette demande chaque année, vous pouvez **donner votre « consentement à l'étude automatique de la bourse »** au moment des inscriptions.

Si vous ne donnez pas le consentement, vous **devez** faire votre demande directement en ligne sur <https://educonnect.education.gouv.fr>
(Pour tout renseignement, appelez le **08 09 54 06 06**)

Le paiement des bourses s'effectue en fin de trimestre, **un RIB au nom du responsable légal et financier est indispensable et doit être fourni à l'inscription au Lycée.**

AIDES

☛ Le Fonds Social : La demande est à formuler chaque année auprès de l'Assistant(e) Social(e). Les demandes sont étudiées en commission.

L'aide du fonds social implique une **présence régulière** à la Restauration Scolaire et aux cours.